Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 33

Artikel: Le Grandson Quatre-trois
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182376

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la Limmat, et qu'on reprendrait bien les pontons quand le moment serait venu de s'en servir. Mais le digne ecclésiastique fut mal accueilli avec ses explications. Qu'est-ce qu'un homme qui a toujours été courbé sur les bouquins comprend à ces choses? grommela le hollandais, qui se sentait blessé dans son orgueil militaire; et les femmes, qui pleuraient, l'approuvaient en disant que le vicaire avait beau parler, lui qui n'avait ni bétail, ni femme, ni enfants dont il devait s'inquiéter. Les hommes aussi partageaient cette opinion. Et même le vieux maître d'école, depuis longtemps l'oracle du village, dit : C'est la Langelen qui en est la cause. On s'y est déjà battu deux fois, et c'est une loi de la nature que ce qui est au nombre de deux doit devenir trois. Que Dieu ait pitié de nous, malheureux!

(A suivre.)

Nous détachons le passage suivant d'une brochure publiée à Paris en 1872, et qui a été sans doute répandue abondamment parmi les populations catholiques. Son auteur est M. Victor C*** de Stenay. Nous nous abstenons de tout commentaire ; il suffit de lire pour être édifié :

Prophétie de l'extatique d'Oria.

Non loin de Naples, dans la ville épiscopale d'Oria, habite une humble veuve nommée Palma-Maria-Addolorata Matarelli. Elle est âgée d'environ quarante-sept ans et jouit d'une haute réputation de sainteté.

Depuis le 3 mai 1857, fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, elle porte sur son corps les sacrés stigmates de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sang qui s'échappe de ces saintes plaies imprime partout où il tombe des images symbolico-religieuses qui plongent les hommes les plus incrédules dans une stupéfaction pleine d'admiration.

Il y a sept ans que cette femme extraordinaire n'a pris aucune nourriture matérielle. Elle conserve la vie par un miracle permanent. Chaque jour Notre-Seigneur *s'apporte* ostensiblement à sa fidèle épouse, sous la forme d'une hostie ordinaire. Dans le mois de juin dernier, M. l'abbé de B..., ancien vicaire général, demeurant à A... (Somme), se trouvait à Oria, et fut l'heureux témoin d'une de ces communions merveilleuses. Du reste, l'extatique communie tous les matins de la main d'un prêtre.

Elle est en communication surnaturelle avec Mélanie de la Salette et Louise Lateau, la stigmatisée de Bois d'Haine, en Belgique. Elle est favorisée aussi du don de bilocation et douée d'une grande vue prophétique. Voici ce qu'elle a annoncé au vénéré et digne abbé de B.... : « Il y aura des massacres af» freux de prêtres et de religieux en Espagne, en » France, en Italie, et surtout dans la Calabre : *ce » sera bientôt*, NOUS Y TOUCHONS. » Puis, s'illuminant tout à coup, elle parla du bonheur du martyre avec des accents ineffables.

Le Grandson Quatre-trois.

Nous sommes persuadé qu'il est un très grand nombre de personnes fumant avec délices les cigares de MM. Vautier frères, sans s'être jamais rendu compte de l'origine de la fraction 4/3, inscrite sur chaque paquet de Grandson. Voici donc, en quelques mots, la signification de cette marque de fabrique :

A la fondation de la manufacture de cigares Vautier, en 1834, cette maison ne fabriquait guère que quatre grosseurs de cigares, savoir :

1° Des 4/4, gros cigares;
2° Des 4/3, cigares de grosseur moyenne;
3° Des 4/2, plus petits;
4° Des 4/1, queues de rats.

Tous ces cigares étaient de la même longueur, désignée par le premier chiffre, à gauche; mais, par contre, tous étaient d'une épaisseur différente, désignée par les chiffres à droite, 4, 3, 2, 1.

Le n° 4/3 est le genre qui a eu, dès l'origine, le plus de succès chez les fumeurs, par sa dimension moyenne et agréable à la bouche.

Les n°s 4/4, 4/2, 4/1, trop gros ou trop petits, ont été abandonnés ; en sorte que c'est la désignation 4/3 qui a primé sur toutes les autres et fait le tour du monde ; car il n'est pas un pays, presque pas un coin de terre, où le Suisse expatrié ne retrouve son Grandson 4/3 léger et n'en jette au vent, avec un véritable bonheur, l'odorante bouffée.

On dinâ âo Grandpont.

La coumouna dè..... a on mécanique à battrè; ma dein lè teimps dè sâiti, l'édhie dâo rio est rudo bassa et poui avoué cein, cé que tint la resse âo coutset dâo veladzo, étantsè oncora, et ma fâi on ne pâo pas écâorè coumeint on voudrâi. La municipalitâ a bio z'u derè âo réchâo, qué dè pè lo Simeta, dè ne pas mé étantsi, mâ lâo z'a repondu que sè fotâi dè leu, et crac, la municipalitâ lâi fâ on procès. Lè veré asse bin, cé bougro d'allemand, avoué sa resse, qu'a-te fauta de veni no z'eimbêta dein lo canton dè Vaud et no robâ noutre n'édhie!

Tantiaque la municipalitâ einvouia lo syndico et lo greffier po consurta à Losena. L'arreviront à la gare contré midzo et tot ein monteint ein vela sè desiront : Lo bureau dè l'avocat est clliou tanqu'à duè z'hâorès, no faut allâ dina.

— Yo vollien no allâ, démanda lo syndico?

— N'ein tsau rein! petêtrè à l'Or; l'âi yé dinâ quand lo gouvernémeint a veindu lè z'étalons; on l'âi medzè à bon martsi et on ne sè geinè pas.

— Ah! pa bin qué vâ! mâ l'est trâo llien; allein pi âo Grandpont; l'âi yé éta l'an passâ avoué lo conseillé et quand bin l'âi ya dâi Monsus, on s'ein fo pas mau, on est atant què leu.

— Eh bin, se vo volliâi, allein âo Grandpont!

L'eintriront et on lè mette solets à n'a petita trabllia.

Tandique dinâvont, ye viront clliau dè la granta trabllia que pregniont tsau pou dein on petit pot on n'espèce dè sauce dzauna, et noutrè dou lulus sè peinsiront : Dû que l'ein pregniont tant pou, çâi dâi